

BTP CFA OCCITANIE
Campus des métiers de la Construction

MONTPELLIER - PERPIGNAN - TOULOUSE - MURET
LEZIGNAN-CORBIÈRES - MEJANNES-LES-ALES

Depuis 50 ans à vos côtés

BTP Formations



**Apprentissage du CAP au BTS
& Formation continue**

La formation tout au long de la vie

BTP CFA des Pyrénées Orientales
Tecnosud – 205 rue Félix Trombe
66100 PERPIGNAN - Tél. : 04.68.55.38.88
cfabtp.perpignan@btpcfa-occitanie.fr

Point Conseil BTP 66
Stéphanie BROUSSIN - 07 52 67 63 22
stephanie.broussin@btpcfa-occitanie.fr
Marine LUYDLIN - 07 75 10 64 91
marine.luydlin@btpcfa-occitanie.fr

Le **BTP CFA « Campus de Perpignan »** (Centre de Formation d'Apprenti du Bâtiment et des Travaux Publics) accueille des jeunes à partir de 15 ans sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation en alternance, ainsi que des salariés du bâtiment qui souhaitent se former pour acquérir de nouvelles compétences.

Il est **l'un des 5 centres de formation** d'apprentis du bâtiment du **réseau BTP CFA OCCITANIE**

Liste des Formations - Cours Apprentissage

Gros œuvre – Maintenance des Bâtiments

- CAP Maçon
- TP Coffreur Bancheur (en 1 an)
- CAP Intervention Maintenance Technique Bâtiments (I.M.T.B)
- BP Maçon

Electricité

- CAP Electricien
- BP Electricien
- MC Technicien en Energies Renouvelables - Option A : Energie Electrique (en 1 an)

Finition

- CAP Peintre Applicateur de Revêtements
- CAP Carreleur-Mosaïste
- MC Plaquiste (en 1 an)
- TP Façadier Peintre ITE (en 1 an)
- BP Peintre Applicateur de Revêtements
- BP Carreleur-Mosaïste
- MC Décoration (en 1 an)

Génie Climatique – Froid et Conditionnement d’Air

- CAP Monteur en Installations Sanitaires
- CAP Monteur en Installations Thermiques (en 1 an)
- MC Maintenance des Equipements Thermiques Individuels (en 1 an)
- BP Monteur en Installations du Génie Climatique et Sanitaire
- MC Technicien en Energies Renouvelables – Option B : Energie Thermique (en 1 an)
- BTS Fluides Energies Domotique – Option A : Génie Climatique et Fluidique
- CAP Installateur en Froid et Conditionnement d’Air
- BP Installateur et Dépanneur en Froid et Conditionnement d’Air

Menuiserie - Construction Bois

- CAP Menuisier Fabricant de Menuiserie, Mobilier et Agencement
- CAP Menuisier Installateur (en 1 an)
- CAP Ebéniste
- BMA Ebéniste et Menuisier

Serrurerie Métallerie

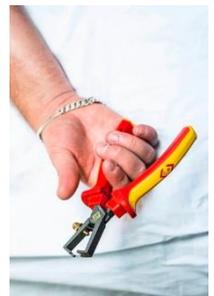
- CAP Métallier
- CAP Ferronnier d’Art (en 1 an)
- TP Soudeur (en 1 an)
- BP Métallier

Piscine

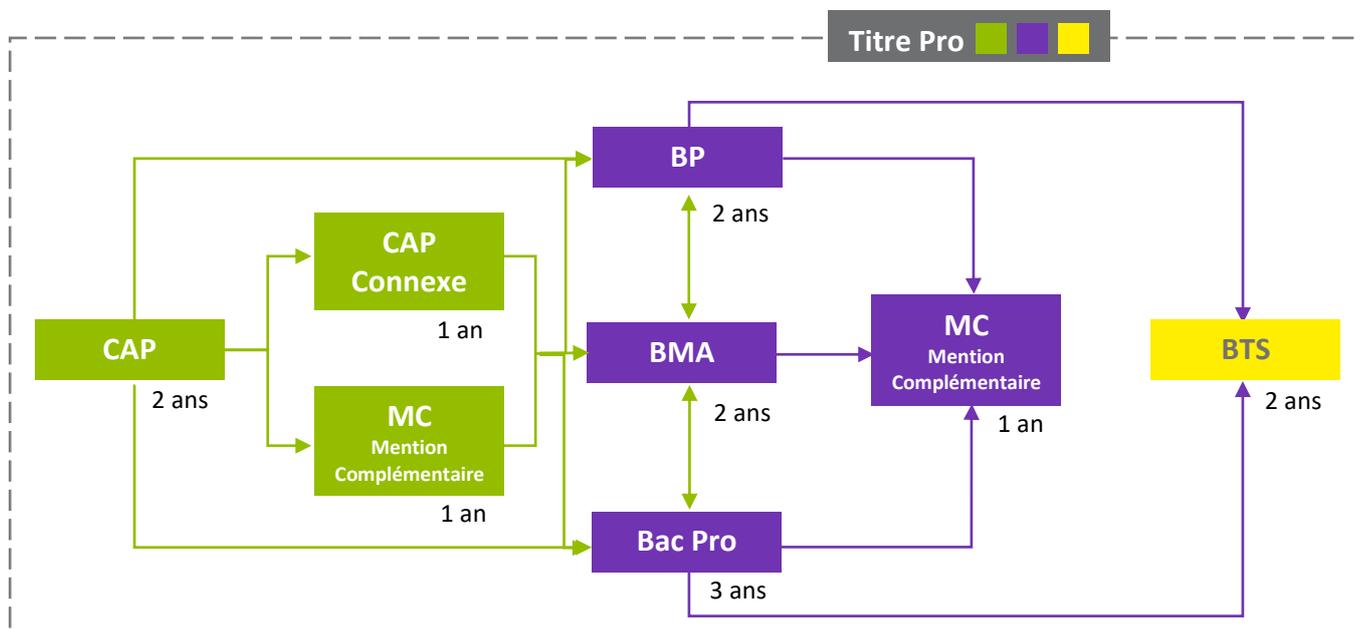
- TP Technicien de Maintenance d’Equipements de Piscine (en 1 an)

CAP : Certificat d’Aptitude Professionnelle
BP : Brevet Professionnel
TP : Titre Professionnel

MC : Mention Complémentaire
BTS : Brevet de Technicien Supérieur
BMA : Brevet des Métiers d’Art



Parcours de Formation



Niveau des diplômes :

3

4

5

L'organisation de la formation

Rythme de l'alternance

- CAP, TP, BP, BMA, MC : 1 semaine au CFA / 2 semaines en entreprise
- BTS : 2 semaines au CFA / 2 semaines en entreprise
- TP Piscine : 1 semaine au CFA/1 semaine en entreprise

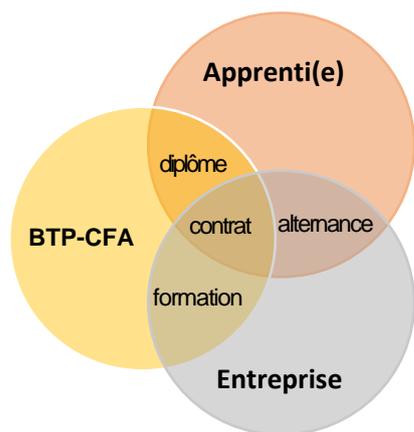
Horaires de cours

- Lundi : 9h-12h / 13h-17h
- Mardi au jeudi : 8h-12h / 13h-17h
- Vendredi : 8h-12h

Les Conditions pour devenir apprenti/e

- être âgé/e de **16 ans** et **ne pas avoir atteint l'âge de 30 ans** à la date d'entrée en apprentissage,
- **dérogations possibles** pour des personnes âgées de **15 ans** ayant achevé le 1er cycle de l'enseignement secondaire (classe de 3e), ou des personnes de **plus de 29 ans** ayant soit une reconnaissance Travailleur handicapé ou un projet de création d'entreprise
- S'inscrire sur le site de BTP CFA Occitanie : <https://btpcfa-occitanie.com> : « je candidate »
- Être recruté/e par une entreprise qui a désigné un/e maître d'apprentissage.

L'ACCOMPAGNEMENT AU RECRUTEMENT



Vous êtes candidat(e), le BTP CFA vous accueille tous les jours sur rendez-vous. Nous étudions, à partir d'un positionnement, votre projet professionnel et déterminons votre **cursus de formation personnalisé**.

Pour aider les futur(e)s **apprenti(e)s** à préciser leur projet professionnel, des **réunions d'information collectives** sur l'apprentissage et les métiers du bâtiment sont organisées, chaque année, entre février et octobre.

Vous êtes une entreprise, le BTP CFA vous conseille le **parcours professionnel** que vous pouvez proposer en fonction de l'activité de votre entreprise. Nous vous accompagnons pour le recrutement de votre apprenti(e). Nous saurons vous présenter des candidats pré-sélectionnés. Nous vous informons des nouvelles formations (apprentissage, continue), des démarches administratives liées au contrat d'apprentissage et des aides financières.

Accompagnement « PREPA APPRENTISSAGE »

- Possibilité d'intégrer l'un des 4 parcours du dispositif d'accompagnement renforcé PREPA APPRENTISSAGE :
 - Parcours 1 : candidats les plus proches de l'emploi : coaching (simulation d'entretien et finalisation/mise à jour du CV)
 - Parcours 2 : candidats ayant eu une rupture de contrat d'apprentissage et recherchant une nouvelle entreprise
 - Parcours 3 : candidats ayant besoin d'un accompagnement supplémentaire sur les savoirs de base (définition du projet professionnel, orientation, savoir être) Réalisation du CV, accompagnement dans la recherche d'entreprise)
 - Parcours 4 : candidats nécessitant un accompagnement intensif et un module consacré au Français Langues Etrangères

Plus de 1000 apprentis accompagnés en 2022 !! Merci de votre confiance !

L'équipe du Pôle Développement

Angélique DISPOT
Chargée de Mission PREP APPRENTISSAGE
04 68 68 57 09
angelique.dispot@btpcfa-occitanie.fr



Marine LUYDLIN
Conseillère Relations Jeunes Entreprises
07 75 10 64 91
marine.luydlin@btpcfa-occitanie.fr

Stéphanie BROUSSIN
Conseillère Relations Jeunes Entreprises
07 52 67 63 22
stephanie.broussin@btpcfa-occitanie.fr

Le Contrat d'Apprentissage

C'est un **contrat de travail** écrit de type particulier :

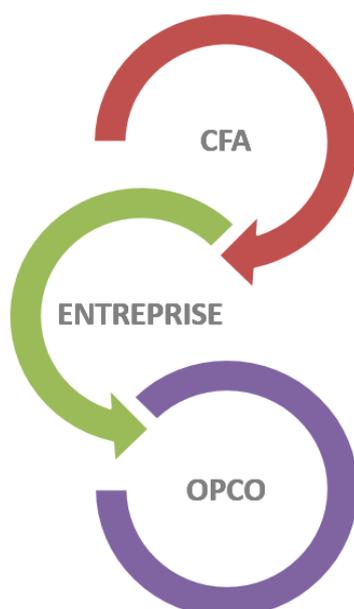
- **L'employeur** s'engage à transmettre une compétence professionnelle et à verser un salaire à l'apprenti/e,
- En échange, il/elle doit travailler en entreprise et suivre une formation complémentaire en centre de formation d'apprenti/es,
- La formation est sanctionnée par un examen qui permet d'obtenir le diplôme prévu par le contrat.
- L'employeur prendra rendez-vous auprès de la médecine du travail pour la visite d'information et de prévention de son apprenti(e). Il conviendra également de procéder à la déclaration d'embauche auprès des services de l'URSSAF,
- Le contrat d'apprentissage démarrera par une période d'observation de **45 jours effectifs en entreprise**

Les démarches pour signer le contrat d'apprentissage

Les démarches à effectuer par **l'entreprise** avant la signature du contrat sont les suivantes :

L'entreprise complète le document et le renvoi au CFA qui lui édite :

- Le contrat d'apprentissage
- La convention de formation
- Le convention de modification de durée de contrat (facultatif)



A réception de la promesse d'embauche de l'entreprise, **le CFA** réserve une place en formation pour l'apprenti et transmet le document d'établissement de contrat d'apprentissage à son employeur.

L'ensemble des parties prenantes signe ces documents et l'entreprise transmet ces documents à son **OPCO** (selon les modalités imposées par ce dernier)

Attention, pour que le jeune puisse être convoqué au CFA et que les plannings puissent être adressés à l'employeur, ces documents doivent également être transmis au CFA

Le Salaire de l'apprenti

Le salaire est déterminé en pourcentage du SMIC. Il dépend de l'OPCO et de la convention collective de l'entreprise. Son montant varie en fonction de l'âge et de la progression dans le cycle de formation.

Année d'apprentissage	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 ans à 25 ans	26 ans et plus (Depuis le 01/01/2019)
	% du SMIC		% du SMIC ou du SMC	
1 ^{ère} année	40 % (683 €)	50 % (854 €)	55 % (940 €)	100 % (1 709 €)
2 ^{ème} année	50 % (854 €)	60 % (1 025 €)	65 % (1 111 €)	100 % (1 709 €)

Montant calculé avec la valeur du SMIC brut, 2023 : 1 709,28 €uros – **Pourcentages spécifiques de la convention collective du Bâtiment**

Année d'apprentissage	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 ans à 25 ans	26 ans et plus (Depuis le 01/01/2019)
	% du SMIC		% du SMIC ou du SMC	
1 ^{ère} année	27 % (461€)	43 % (735 €)	53 % (905 €)	100 % (1 709 €)
2 ^{ème} année	39 % (666 €)	51 % (871 €)	61 % (1 042 €)	100 % (1 709 €)

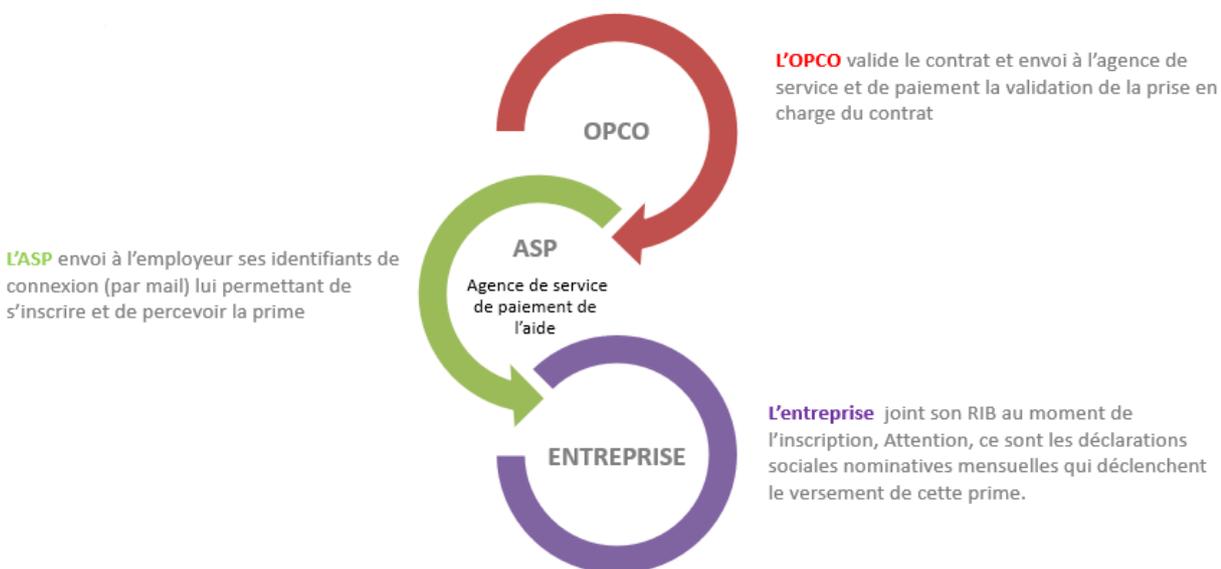
Montant calculé avec la valeur du SMIC brut, 2023 : 1709 €uros – **Pourcentages barème général**

Les Aides aux Entreprises

Année d'exécution du contrat	Prime et aide maximales perçues par l'employeur	
	Mineur	Majeur
1 ^{ère} année (aide à l'alternance)	6 000€/an soit 500€/mois	

L'aide à l'alternance 2023 pour les entreprises éligibles à cette dernière est versée sur la première année d'exécution du contrat qui sera conclu entre le 01 janvier 2023 et le 31 décembre 2023. Cette aide est échelonnée sur les douze mois de l'année et est versée mensuellement.

Comment percevoir l'aide à l'alternance



La rupture du contrat

Pour rompre un contrat d'apprentissage (hors période d'observation), il existe trois procédures :

- rupture par accord écrit **des deux parties**
- démission de **l'apprenti** après une période de préavis et médiation
- licenciement de l'apprenti par **l'entreprise**

L'Inscription au CFA

Le BTP CFA des Pyrénées Orientales remet le dossier d'inscription administrative à compléter et retourner le plus rapidement possible. Les futur(e)s apprenti(e)s sont inscrit(e)s dans l'établissement seulement lorsque le contrat d'apprentissage est **signé, reçu et validé** par le BTP CFA.

Pour la **rentrée**, l'employeur et l'apprenti(e) reçoivent une **convocation**, le calendrier annuel des stages et des identifiants pour consulter le dossier électronique de l'apprenti(e) sur notre plateforme NET YPAREO.

L'employeur et l'apprenti(e) reçoivent également des informations le permettant de compléter **le livret de compétences acquises au CFA et en entreprise**. Ce livret numérique est complété en fin de chacune des semaines de CFA et d'entreprise. Il doit être visé par l'employeur et le tuteur de formation du CFA.

Restauration-Hébergement

Les demi-pensionnaires et internes auront en leur possession une carte magnétique pour le passage à la cantine et à l'internat.

Restauration

Le centre de restauration vous propose la **formule suivante** :

- pour les demi-pensionnaires et internes, le repas au **self** : entrée + plat + produit laitier + dessert. Horaire de 12h00 à 13h00,



Hébergement

Le **centre d'hébergement** peut accueillir la semaine, filles et garçons, dont le domicile est éloigné. Il est ouvert du **lundi 9h00 au vendredi matin**.

Avec **une capacité de 70 lits**, le centre d'hébergement se compose de :

- chambres doubles, triples ou individuelles avec salle de bain,
- 2 chambres individuelles accessibles handicapés.

Horaires : repas du soir à 19h00, coucher à 22h30, lever à 6h45 et petit-déjeuner à 7h15.



Tarif apprenti/e

Tarif hebdomadaire (du lundi au jeudi)	
Demi-Pensionnaire	26 €
Interne (repas midi et soir +nuitée +petit-déjeuner)	104 €

Règlement par prélèvement automatique le mois suivant pour les internes et les demi-pensionnaires.

Ces tarifs tiennent compte des aides allouées aux apprentis dans le cadre des contrats d'apprentissage.

Transport

Le BTP CFA est desservi par :

- la ligne de bus **A** de Sankéo, arrêt Tecnosud. Pour obtenir la carte APPRENTI, contactez Sankéo (0 800 800 370).
- la navette du Conseil Général au départ et à l'arrivée de la gare routière de Perpignan (gare SNCF). Départ le matin à 7h30 et retour le soir depuis le CFA à 17h00 (12h30, le vendredi).
Pour plus de renseignements : www.laregion.fr/-transports-pyreneesorientales- ou 0 806 80 80 90.

Les apprenti/es utilisant un moyen de transport personnel (scooter, voiture) trouveront dans l'établissement la possibilité de stationner leur véhicule. Un espace, situé à l'entrée du BTP CFA, est dédié aux cycles et aux scooters. Toutefois le BTP CFA n'est pas responsable des vols ou dégradations subis.

Maître d'Apprentissage – Un accompagnement juste pour vous !

« Le Pack Essentiel »

½ journée pour découvrir les clés d'un apprentissage réussi !

- Rôle du Maître d'Apprentissage
- Qui fait quoi au CFA
- L'organisation pédagogique
- Présentation des outils de suivi

Pour aller + loin des modules à la carte 2h30 par module en collectif au CFA ou chez nos partenaires

L'entreprise au cœur de l'apprentissage

- Rôle du Maître d'Apprentissage
- Accueil et intégration d'un apprenti en entreprise

Les outils de suivi et de liaison de votre apprenti (découverte et utilisation)

- Le site Internet
- Le carnet de liaison numérique (NetYpareo)
- Le livret d'apprentissage numérique (NPA)

L'apprentissage et la santé sécurité au travail

- La prévention des risques au quotidien
- Travaux réglementés des apprentis mineurs
- Formation complémentaires dispensées au CFA
- Atelier D.U.E.R

Rôle et fonction du CFA

- Qui fait quoi au CFA ?
- L'accueil et le suivi de l'apprenti au CFA
- Gestion des litiges
- Les + de la vie au CFA

Transmission et évaluation de votre apprenti en entreprise

- La transmission de votre savoir
- L'évaluation en continue
- Le Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Règlementation du code du travail en apprentissage

- Le cadre légal du contrat d'apprentissage
- Les différences entre un apprenti mineur et un apprenti majeur
- Les acteurs légaux sur qui vous appuyer

Accueil et intégration d'un apprenti dont la langue maternelle est une langue étrangère

- Identifier les profils et les besoins des jeunes allophones
- Comprendre les situations de la vie courante, les enjeux
- Des solutions pour faciliter la transmission de votre savoir

Votre Conseillère Accompagnement Entreprises

à vos côtés dès le contrat d'apprentissage signé

Mme Julie DUCLOS
Téléphone : 07 56 33 00 16
Email : julie.duclos@btpcfa-occitanie.fr

Prenez RDV

